NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2007 | VOL. 6 NO 5

QUADRILATÈRE

LE BULLETIN D'INFORMATION DES OFFICES D'HABITATION

1,2 milliard $ pour le parc HLM

Vos préférences en matière de moyens de formation

De nouvelles règles pour les appels d'offres

35e anniversaire

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

Directeur général **Denis Robitaille**
Responsable des communications **Esther Lapointe**

ADMINISTRATEURS

Dave Ste-Croix 01-11 • 418 368-6644
Yves Larouche 02 • 418 276-4287
Guy Turgeon 03-12 • 418 692-3675
Philippe Germain 04-17 • 819 378-5438
Bernard Tanguay 05 • 819 563-3344
Philippe Bonneau 13-14-16 • 450 692-9652
Dominique Godbout 07-15 • 819 770-2323
Rita B. Barrette 08 • 819 333-9266
Lorraine Dubuc-Johnson 09 • 418 962-7565
Robert Labelle 06 • 514 872-2103
Alain Simard • 418 662-6640
Jean Rosa • 418 228-0239
Marc L'Arrivée • 418 562-3196

Collaboration aux textes **Robert Charbonneau, Denis Darveau, Esther Lapointe, Charles Normand, Claude Poulin, Denis Robitaille, Bernard Tanguay**

Impression **Impriservice**
Infographie **Diane Trottier**
Conception graphique **Caméléon**

Photo en page couverture **L'Imagier**
Autres photos **ROHQ, OH Barraute**

Tirage : **4 150 exemplaires**
Fréquence : **5 numéros / an**
Dépôt légal : **Bibliothèque nationale**
ISSN 1703-7190 (imprimé)
ISSN 1703-7204 (en ligne)

Les opinions publiées dans le bulletin Quadrilatère ne sont pas nécessairement celles du ROHQ.
Dans cette publication, le masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC
1126, Grande-Allée Ouest, RC 1
Québec (Québec) G1S 1E5
Tél. : 418 527-6228
1 800 463-6257
Téléc. : 418 527-6382
Courriel : rohq@rohq.qc.ca
www.rohq.qc.ca

100 %
Imprimé sur du Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo. Procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

NOUVELLES

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU ROHQ

Des élections sont en cours présentement au conseil d'administration du Regroupement des offices d'habitation du Québec, conformément à ses statuts et règlements. Les administrateurs qui souhaitent voir leur mandat renouvelé sont :

- M. Yves Larouche, représentant du Saguenay–Lac Saint-Jean (Région 02)
- Mme Dominique Godbout, représentante de l'Outaouais et des Laurentides (Régions 07-15)
- Mme Lorraine Dubuc Johnson, représentante de la Côte-Nord (Région 09)

La période de mise en candidature se termine le 1er janvier 2008. La votation se déroulera du 6 janvier au 1er février. Les résultats seront connus le 11 février.

MOT DE PASSE POUR LE SITE WEB

Le nouveau site web du ROHQ a été inauguré, comme prévu le 1er octobre. Il contient maintenant une section réservée aux membres. Pour y avoir accès, vous devez utiliser le **nom d'utilisateur** et le **mot de passe**. À cet effet, chaque membre a reçu un carton, aux couleurs du nouveau site, lui fournissant ces précieuses informations. S'il s'avérait que vous l'ayez malencontreusement égaré, il vous suffit de communiquer avec Marie-Noëlle Laforte au secrétariat. Celle-ci se fera un plaisir de vous aider. Vous pouvez la joindre par téléphone au 418 527-6228 / 1 800 463-6257, ou par courriel au rohq@rohq.qc.ca

MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

À chacun et chacune d'entre vous

Voilà presque sept ans que j'ai fait votre connaissance et que j'ai découvert votre monde, celui du logement social. Dans les premiers mois, ce ne fut pas une mince affaire pour me démêler dans ce foisonnement d'intervenants de divers réseaux qui interagissent et communiquent entre eux à l'aide d'un jargon réservé aux initiés. Toutefois, j'ai été vite happée par cette mission sociale à laquelle vous croyez profondément et pour laquelle vous donnez le meilleur de vous-même depuis des années. Et j'ai voulu moi aussi mettre l'épaule à la roue et vous aider de mon mieux. Le fait est que je n'ai pas vu le temps passé.

À l'occasion des nombreux événements que j'aurai eu à organiser, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, d'apprendre de vous, de votre esprit d'initiative, de votre persévérance à vouloir trouver des solutions, des améliorations. Au fil du temps, vous les membres, vous les collègues de la SHQ et des autres réseaux m'êtes devenus chers et je voudrais vous dire au revoir. Et vous remercier pour tout ce que vous m'avez, chacun à votre façon, apporté. Je profite de l'occasion pour vous offrir aussi de très Joyeuses Fêtes et une année pleine de sourires, de mots gentils et de petits bonheurs sous toutes ses formes.

Esther Lapointe

DATE DE TOMBÉE DU PROCHAIN NUMÉRO :
25 JANVIER 2008

MOT DU PRÉSIDENT

Des succès encourageants

Ça fait maintenant 10 ans que, grâce à vous, je préside les destinées du Regroupement des offices d'habitation du Québec. L'année qui s'achève aura été une des plus dynamiques et gratifiantes au plan des résultats. Je laisse le soin à notre directeur général d'en faire le bilan, préférant pour ma part attirer votre attention sur les succès encourageants que, puis-je dire en toute humilité, nous avons remportés.

Tout d'abord, l'annonce par le gouvernement du Québec d'un investissement de 410 M$ pour les réparations majeures et la mise à niveau du parc HLM. Si l'on ajoute à cette somme les contributions fédérale et municipales, le tout atteint 1,2 MM$ pour le logement social et communautaire d'ici 2012! Ce n'est pas peu dire mais ce sont les sommes requises pour préserver et restaurer notre patrimoine immobilier collectif. À ce chapitre, notre message a été entendu. Le bilan succint sur l'état du parc HLM que nous avons déposé en 2005, de même que les nombreuses démarches de sensibilisation que le ROHQ, ses membres et ses alliés ont menées auprès des autorités concernées ont contribué à ce succès.

En second lieu, il y a l'adoption du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social,* assorti d'une enveloppe de 5 M$ de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux. Alors que le cadre marque la reconnaissance officielle du soutien communautaire en logement social qui se pratique depuis une vingtaine d'années, cette première enveloppe récurrente servira à soutenir la mise en œuvre de partenariats nécessaires au mieux-être des résidents HLM. On n'a pas encore atteint la pleine mesure des besoins que nous évaluons à 90$ par porte par année, mais on doit admettre que c'est un pas dans la bonne direction. Il nous faut demeurer positif et continuer, tous et chacun, à expliquer l'ampleur et la nature des besoins réels de notre réseau en matière de soutien communautaire.

Finalement, l'important dossier du renforcement des compétences lié à la conservation de l'autonomie des OMH aura été, lui aussi, au cœur de nos préoccupations et de nos actions tout au long de l'année. Les discussions vont bon train avec la Société d'habitation du Québec. De plus, le sujet sera en vedette lors du congrès en avril prochain. Par-dessus tout, je tiens à vous assurer de notre soutien et de notre désir de trouver avec vous les meilleures solutions. N'oublions jamais que ce qui fait la force et le succès du ROHQ, c'est la solidarité de ses membres.

En terminant, je désire remercier et féliciter Esther Lapointe, notre responsable des communications qui a choisi de relever de nouveaux défis à compter de janvier. Nous avons eu de la satisfaction et du plaisir à travailler avec elle. En votre nom, je lui souhaite bonne chance.

À tous, de très Joyeuses Fêtes!

Le président

Bernard Tanguay

Que ce temps propice à la générosité contribue à inscrire le partage au cœur de nos valeurs collectives!

Joyeuses Fêtes!

Vous pourrez toujours compter sur notre écoute, notre collaboration et notre soutien.

L'équipe du ROHQ

PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par Denis Robitaille

1,2 milliard $ pour le parc HLM

La ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau a annoncé, le 4 décembre, des investissements majeurs pour la rénovation et la remise en état du parc HLM. En effet, le budget de réparation et d'entretien du parc, qui avait atteint la somme de 100 millions de dollars en 2007, passera, à compter de 2008, à 263 M$. Le gouvernement donne ainsi suite aux revendications des administrateurs, gestionnaires et résidents de notre réseau qui réclamaient depuis plusieurs années un important réinvestissement pour mettre à niveau et adapter aux conditions des locataires un parc immobilier en grande partie vétuste, comme le démontrait le rapport sur l'état du parc HLM, déposé par le ROHQ auprès de la ministre et du président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, en 2005. Cette annonce gouvernementale s'inscrit dans le cadre du programme québécois d'infrastructures.

Le ROHQ a salué, notamment par voie de communiqué, cet engagement significatif du gouvernement québécois et de la SHQ. D'une part, le financement, récurrent sur une période minimale de 5 ans, permettra aux offices d'habitation de travailler dans une perspective de planification et de réalisation pluriannuelles pour les travaux majeurs de réparation et d'entretien. D'autre part, le montant des investissements laissera place à la réalisation de travaux d'adaptation du parc immobilier aux nouvelles réalités des clientèles des OMH. Pour les HLM destinés aux personnes aînées, on ouvre ici la voie à l'installation d'équipements favorisant le maintien à domicile ; songeons ici, entre autres, aux ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite. Certes, il y a là un immense défi pour nos administrateurs et gestionnaires. En effet, dès 2008, le rythme de réalisation des travaux d'entretien majeur des bâtiments devra s'accélérer, et ce, dans un contexte où les organisations locales devront s'impliquer davantage dans toutes les phases de réalisation des travaux, principalement en regard des priorités d'intervention. Il s'agit là d'une formidable occasion de renforcer les compétences des offices d'habitation en matière de gestion du patrimoine immobilier, dans toutes les régions du Québec.

De plus, en inscrivant le logement social dans le plan québécois des infrastructures au même titre que les grands équipements collectifs des réseaux du transport, de l'éducation et de la santé, le gouvernement du Québec reconnaît enfin l'importance du parc immobilier HLM comme patrimoine collectif.

Adoption du cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social

Le 7 novembre dernier, les ministres Philippe Couillard et Nathalie Normandeau ont annoncé conjointement l'adoption d'un *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Ce document, adopté et supporté conjointement par le réseau de l'habitation et celui de la santé et des services sociaux, confirme l'engagement de ces deux réseaux à favoriser les ententes de partenariat destinées à mieux conjuguer les actions favorisant le maintien à domicile et l'amélioration des milieux de vie des résidents des logements sociaux et communautaires. Une copie de ce document sera transmise à chacun des organismes membres du ROHQ. On peut également en télécharger le contenu sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux ou sur celui de la Société d'habitation du Québec.

Le ROHQ a été étroitement associé aux travaux qui ont conduit à l'adoption de cet outil facilitateur pour les intervenants locaux de nos deux réseaux. D'ailleurs, les principes directeurs du nouveau cadre de référence ont fait l'objet de présentation à chacun des 11 colloques régionaux que nous avons tenus au cours des dix-huit derniers mois. Rappelons que ces colloques auront permis à plus de 1 200 représentants des OMH et du réseau de la santé et des services sociaux de prendre contact et d'envisager ensemble des moyens d'actions concrets pour améliorer les conditions de vie des résidents en HLM. Les ministres se sont engagés à mettre en place un comité de pilotage

PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il devient donc primordial pour les administrateurs et gestionnaires des OMH de maintenir les contacts établis lors des colloques ou d'entreprendre rapidement une prise de contact avec leur vis-à-vis du réseau de la santé et des services sociaux afin de présenter des projets pouvant bénéficier du financement offert.

et de suivi de la mise en œuvre du cadre de référence, comité auquel le ROHQ sera partie prenante.

Enfin, un engagement budgétaire récurrent de 5 M$ du réseau de la santé soutiendra la mise en œuvre de partenariats au niveau local pour les OMH et les OSBL d'habitation. Les agences de la santé et des services sociaux seront les dépositaires de ce budget et, déjà, plusieurs d'entre elles ont procédé à des appels de propositions de projets. La clientèle qui réside en HLM est d'ailleurs spécifiquement visée par ces appels de propositions. Il devient donc **primordial** pour les administrateurs et gestionnaires des OMH de maintenir les contacts établis lors des colloques ou d'entreprendre rapidement une prise de contact avec leur vis-à-vis du réseau de la santé et des services sociaux afin de présenter des projets pouvant bénéficier du financement offert.

Depuis plusieurs années, le ROHQ réclamait au nom de ses membres une reconnaissance et un financement approprié des actions de soutien communautaire réalisées en milieu HLM. L'adoption du cadre de référence vient affirmer cette reconnaissance et la mise en place d'un budget récurrent de 5 M$ par le ministère de la Santé et des Services sociaux, bien qu'inférieur aux montants que nous avions ciblés, constitue une avancée importante pour le logement social.

Règlement d'attribution

Les travaux devant conduire à la révision du Règlement d'attribution vont bon train. La proposition conjointe du ROHQ et de l'ADOHQ, présentée à la Table de concertation sur les HLM publics, fait présentement l'objet de simulations afin de mesurer l'effet des règles proposées pour le nouveau projet. Rappelons qu'en vertu de cette proposition, l'attribution des logements HLM tiendrait dorénavant compte des critères suivants :

- un seul seuil de revenus ;
- la composition des ménages ;
- l'ancienneté de la demande.

Les offices pourraient, de plus, s'attribuer une pondération sur la base de critères locaux. Les représentants du ROHQ et de l'ADOHQ suivent de près ce dossier. Un projet de modification règlementaire devrait être sous peu soumis à la Table de concertation sur les HLM publics pour fins de recommandations aux autorités de la SHQ. L'entrée en vigueur des nouvelles normes d'attribution est prévue à l'automne 2008.

Deux mémoires

Le ROHQ a été très actif en ce qui a trait à la représentation des membres au cours des deux derniers mois. En effet, en octobre, nous avons été invité à présenter le mémoire que nous avions déposé à la *Consultation publique sur les conditions de vie des aînés au Québec.* Notre présentation a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la ministre responsable des aînés, M^me^ Marguerite Blais, et des commissaires qui l'assistaient dans cette consultation publique. Considérant la situation des aînés résidant en HLM, nous avons supporté les recommandations suivantes :

- assurer le financement récurrent de l'action et du soutien communautaire en HLM (6,5 M$/an), donnant accès aux offices d'habitation à des ressources permettant la mise en place d'une approche par milieu de vie ;
- faire réaliser un profil dynamique de la situation des aînés en HLM, par la Société d'habitation du Québec ;
- soutenir l'organisation d'un colloque annuel facilitant le réseautage entre les différents acteurs impliqués auprès des personnes aînées en HLM ;
- consacrer un budget spécifiquement dédié à l'adaptation des logements HLM pour les personnes âgées en perte d'autonomie (PAD pour aînés en HLM : 1,5 M$/an) ;
- mettre de l'avant un programme d'installation d'ascenseurs pour

les bâtiments HLM destinés aux personnes âgées ;

- maintenir les investissements gouvernementaux dans la construction de logements sociaux desservant une clientèle de personnes aînées ;
- financer la formation des résidents à l'égard de leur participation à la gestion démocratique et à la vie communautaire.

Nous avons également été sollicités par la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre des travaux de la *Coalition des régions sur la situation des municipalités dévitalisées*. Dans un texte ayant pour titre « Le logement social, un levier de revitalisation communautaire », nous avons fait valoir l'importance des investissements en logement social dans l'économie régionale et l'effet de mobilisation des projets d'habitation sur les communautés locales.

Une copie de ces mémoires est disponible dans la section *Publications et médias* de notre site Internet.

Partager ses compétences pour renforcer son autonomie

C'est sous ce thème que s'articulera la réflexion proposée à nos membres lors de notre congrès 2008, en avril prochain, à Québec. Avec la nouvelle approche de gestion entreprise à la Société d'habitation du Québec, les administrateurs et gestionnaires des offices d'habitation seront dorénavant davantage responsabilisés dans l'exécution de leur mandat de gestion du programme HLM. Il y a donc lieu de jeter les bases d'une sérieuse réflexion sur la façon d'exercer les différentes compétences dévolues à nos organismes HLM.

- Est-ce que toutes les tâches et responsabilités doivent être exercées en première ligne au niveau local ?
- Existe-t-il des approches permettant le partage de certaines activités ou ressources entre les offices d'habitation ?
- Comment faire face aux nouveaux défis d'un réinvestissement majeur dans la rénovation et l'entretien des immeubles sans alourdir et complexifier la tâche des dirigeants des plus petites organisations ?
- Comment tirer avantage des nouvelles technologies de communication pour partager des informations en matière de gestion avec les différents partenaires des offices d'habitation ?
- Comment faire face à la reddition de compte et à l'imputabilité qui seront requises, en ayant plus d'autonomie à l'égard du cadre de gestion du parc HLM ?

Voilà autant de questions à propos desquelles nos membres seront invités à échanger lors du congrès annuel, les 18 et 19 avril prochain. C'est donc un rendez-vous à ne pas manquer !

Un nouveau vice-président aux programmes d'habitation à la SHQ

Le conseil des ministres a nommé M. James McGregor à la vice-présidence aux programmes d'habitation, à la Société d'habitation du Québec. Celui-ci est entré en fonction le 19 novembre. Jusqu'à sa nomination, M. McGregor était chef d'équipe à la Direction de projets pour le développement du logement social et abordable, à la Ville de Montréal. M. McGregor présente une longue feuille de route, tant au niveau québécois, canadien et international, en matière de développement et de gestion du logement social et communautaire. Nul doute que son expertise saura contribuer positivement à la consolidation et au développement de nos actions, tant en ce qui a trait au programme HLM qu'aux projets *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec*. Nous avons eu l'occasion de rencontrer récemment M. McGregor et nous l'avons assuré de notre collaboration dans le suivi des dossiers concernant l'implication des offices d'habitation.

Une année bien remplie

L'année 2007 a été particulièrement bien remplie pour le Regroupement. La participation des membres au congrès de Trois-Rivières a initié la réflexion de nos gestionnaires à l'égard de la gouvernance de nos organisations. Une entrée en matière fort à propos puisqu'elle devançait l'entrée en vigueur, en septembre dernier, du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs et dirigeants d'offices d'habitation.

Nous avons visité nos membres des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Ile-de-Montréal, de l'Abitibi-Témiscaminque et de l'Outaouais, dans le cadre de sept

colloques régionaux les réunissant avec des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

Nos activités de formation, notamment sur le logiciel *Simple comptable*, sur la santé mentale, sur l'utilisation des produits écologiques d'entretien, sur les clientèles en situation d'agressivité ont été autant d'occasions pour nos membres de parfaire leurs connaissances dans un contexte de formation adapté à leurs réalités. Ces activités de formation ont été complétées adéquatement par les rencontres dédiées à des groupes particuliers d'intervenants de notre réseau, comme les gestionnaires techniques, les intervenants sociocommunautaires en HLM ou les directeurs généraux d'office d'habitation.

Nous avons fait avancer de manière significative le dossier de la révision du règlement d'attribution afin d'en simplifier la compréhension et la gestion. La proposition, que nous avons présentée conjointement avec l'ADOHQ, a même été qualifiée de contribution historique par la Fédération des locataires de HLM du Québec !

En octobre, nous avons inauguré la seconde génération de notre site Internet, soulignant ainsi les 35 ans du ROHQ.

Nous avons fait valoir publiquement la position des offices d'habitation à deux reprises : en intervenant dans le cadre de la consultation sur la situation des ainés et dans celle sur la situation des municipalités dévitalisées.

L'automne aura également été synonyme de gains significatifs pour notre réseau à l'égard du soutien communautaire en HLM et de réinvestissements majeurs pour l'amélioration du parc immobilier HLM.

Enfin, et c'est là que le travail de l'équipe du ROHQ mesure sa pleine reconnaissance, nous avons dépassé nos objectifs de renouvellement d'adhésion des membres. La solidarité et le soutien de nos membres sont des éléments essentiels pour assurer la crédibilité de nos actions et la force de notre représentation. Les défis qui nous attendent en 2008 convient tous et chacun à renforcer notre engagement mutuel à demeurer **l'intervenant majeur en habitation sociale au Québec** !

Une remarquable collaboratrice nous quitte !

Esther Lapointe, responsable des communications au sein de notre équipe depuis février 2001, quittera ses fonctions à la fin de la présente année. M^me^ Lapointe a contribué, d'une manière significative, à inscrire des jalons importants aux communications de notre organisation. Sa créativité, son audace et son expertise auront marqué la qualité et l'évolution de nos outils relationnels avec les membres de notre réseau. Sous sa gouverne, le ROHQ s'est donné un nouveau logo et une nouvelle image corporative. Le bulletin Quadrilatère est devenu une référence pour l'ensemble de nos membres et partenaires, et nos guides et outils de gestion ont été révisés et améliorés.

Elle a habilement collaboré à appuyer chacun de nos congrès d'une thématique et d'un visuel rassembleurs pour l'ensemble des participants. En sept ans, Esther aura coordonné la production de deux générations de site Internet pour le ROHQ, démontrant ainsi sa capacité d'être à l'avant-garde de son domaine d'intervention. Experte en organisation d'événements, elle aura dirigé d'une main de maître, l'organisation de sept congrès et de plus d'une vingtaine de colloques régionaux. Elle a su apporter son soutien à plusieurs de nos offices d'habitation, tantôt dans l'aide à la rédaction de communiqués ou à l'élaboration de guides ou d'outils d'information pour les locataires. Si nos membres ont pu apprécier son efficacité, ses collègues de travail s'ennuieront sans aucun doute de sa disponibilité, de son écoute et de sa jovialité. Ses réflexions et sa sensibilité à l'égard des enjeux de notre société nous manqueront.

Esther nous quitte pour relever un défi professionnel qui, j'en suis convaincu, est à la hauteur de son talent et de ses capacités. À compter du 7 janvier prochain, elle assurera la direction générale du « Groupe Femmes, Politique et Démocratie », un organisme dédié à l'éducation citoyenne et à la promotion de l'engagement des femmes en politique. Sans doute la retrouverons-nous sur notre route, dans le cadre d'un projet visant à renforcer la présence des femmes au sein des conseils d'administration de nos offices d'habitation. Surveillez-là bien… ça risque d'être un gros succès. J'en suis sûr !

Vos préférences en matière de moyens de formation

Par Charles Normand, coordonnateur CFPO

Dans le dernier numéro du bulletin Quadrilatère, je vous faisais part de l'intention du CFPO de sonder les membres sur différents moyens de formation. Le sondage, qui s'est déroulé au début de l'automne, a été un succès et je vous en remercie. Nous avons compilé les réponses des 143 répondants et nous vous présentons, en quelques lignes, les résultats.

À la première question : *Sur une échelle de 1 à 10, indiquez votre niveau de préférence pour chaque moyen de formation, et ce, sans tenir compte du sujet du cours, mais en prenant en compte que celui-ci puisse être offert sur tous les moyens mentionnés ci-après et au même coût d'inscription pour tous*, la palme d'or revient à la formation en classe (76 %), suivi de la formation sur support DVD (73,1 %) puis de la formation sur Internet (67,2 %).

Lorsqu'on questionne les préférences par catégories d'employés, on constate que pour la direction générale des OH, le moyen de formation le plus populaire est la salle de classe, tandis que la formation sur Internet et sur support DVD arrivent *ex æquo* au deuxième rang. Chez les administrateurs, le support DVD l'emporte haut la main sur la formation en classe.

Dans la catégorie « Service à la clientèle », la formation en classe arrive première, suivi du support DVD. Quant au « service administratif », encore une fois la préférence des participants est la formation en classe. Par contre, en deuxième position, c'est l'Internet qui s'y retrouve, suivi de près par le support DVD. La catégorie « service aux immeubles » pointe sur le support DVD comme meilleur moyen de formation mais est talonné par la salle de classe. Les moyens « Formation à distance » et « vidéo-conférence » sont assez impopulaires auprès de la grande majorité des répondants.

À la troisième question, le CFPO vous demandait s'il devrait diffuser des formations par l'intermédiaire d'Internet au cours des prochaines années. 75,5 % des répondants ont répondu par l'affirmative tandis que 18,2 % ont répondu Non et 6,3 % ne le savait pas.

Croyez-vous que le CFPO devrait diffuser des formations par l'intermédiaire d'Internet, au cours des prochaines années ?

	Nombre	Pourcentage
Oui	108	**75,52 %**
Non	26	**18,18 %**
Ne sais pas	9	**6,29 %**

Un peu moins des 2/3 des répondants considèrent qu'ils se trouvent dans un lieu éloigné des endroits de formation proposés habituellement par le CFPO.

Sur une échelle de 1 à 10, indiquez votre niveau de préférence pour chaque moyen de formation (…) :

Moyen de diffusion	Degré de préférence										Moyenne	Total
	- - - Moins aimé									Préféré + + +		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Support DVD	5	5	4	6	14	9	10	20	22	34	**7,31**	**129**
Salle de classe	8	3	4	7	5	9	10	15	11	52	**7,60**	**124**
Formation à distance	20	13	14	14	17	5	5	13	6	12	**4,81**	**119**
Vidéo-conférence	23	11	9	12	11	17	13	10	5	6	**4,73**	**117**
Internet	11	1	6	8	20	11	9	16	17	28	**6,72**	**127**

Quel serait, selon vous, le meilleur moyen de formation pour chacune des catégories suivantes ?

Catégorie d'employés	Support DVD	Salle de classe	Formation à distance	Vidéo-conférence	Internet
Administrateurs	78	50	10	11	21
Direction générale	40	68	10	14	40
Service à la clientèle	38	50	10	7	25
Service administratif	30	58	5	6	34
Service des immeubles	48	45	4	9	22

Vous considérez-vous dans un lieu éloigné des endroits de formation proposés habituellement par le CFPO ?

	Nombre	Pourcentage
Oui	92	**64,34 %**
Non	51	**35,66 %**

Parmi les OH qui ont répondu au sondage, 104 gèrent entre 6 et 99 logements, 30 répondants administrent entre 100 et 499 logements tandis que le CFPO a reçu sept questionnaires complétés par des organisations de 500 logements et plus.

Veuillez indiquer dans quelle catégorie d'organisation vous vous situez :

	Nombre	Pourcentage
6 à 99 logements	104	**72,73 %**
100 à 499 logements	30	**20,98 %**
500 logements et plus	7	**4,90 %**

58 % des répondants ont accès au réseau Internet depuis plus de trois ans alors que 9,8 % y ont accès depuis moins d'un an. 31,5 % y naviguent depuis un à trois ans. Et un seul répondant n'a pas accès à Internet présentement.

Depuis combien de temps avez-vous accès au réseau Internet ?

	Nombre	Pourcentage
Je n'ai pas d'ordinateur connecté au réseau Internet	1	**0,70 %**
Depuis moins d'un an	14	**9,79 %**
Entre un an et trois ans	45	**31,47 %**
Depuis plus de trois ans	83	**58,04 %**

La majorité des répondants, 70 % des personnes sondées, navigue moins de deux heures par semaine sur Internet.

Combien de temps par semaine naviguez-vous sur Internet ?

	Nombre	Pourcentage
Jamais	1	**0,70 %**
Moins de 30 minutes par semaine	33	**23,24 %**
Entre 30 minutes et 2 heures par semaine	66	**46,48 %**
Entre 2 heures et 5 heures par semaine	20	**14,08 %**
Plus de 5 heures par semaine	22	**15,49 %**

Au cours de cette enquête, le CFPO a reçu plusieurs commentaires et suggestions, qui ont tous été lus attentivement. Ceux-ci ont été déposés au comité consultatif de formation afin d'être analysés à la lumière des demandes du réseau et des tendances projetées.

Code d'éthique et de déontologie

Plusieurs gestionnaires du réseau se demandent si des sessions de formation auront lieu dans le cadre de la mise en application du *Code de déontologie des dirigeants et administrateurs d'un office d'habitation*. Le ROHQ élabore actuellement, avec la SHQ, divers scénarios visant à favoriser la formation la plus adaptée aux réalités de notre réseau. Les OH seront conviés à ces rendez-vous au cours des prochaines semaines.

Formation Simple Comptable

Le CFPO proposera de nouvelles sessions de **Perfectionnement Simple Comptable** au printemps 2008. Ces sessions d'une journée recueillent d'excellents commentaires de la part des participants. La formule, qui réunit un groupe d'environ six personnes, permet aux participants d'échanger avec M^me^ Nathalie Gosselin, formatrice associée au projet.

Les organisations intéressées par l'**Introduction à Simple Comptable**, retrouveront quelques sessions au calendrier du printemps. Surveillez l'offre de formation et inscrivez-vous rapidement !

Formation en santé mentale

Depuis le début de l'année, près de 290 participants ont assisté à cette formation. Le CFPO prévoit l'offrir à nouveau, au printemps 2008, dans les régions qui n'ont pas reçu la visite de l'organisme formateur ; ce sont les régions du Saguenay-Lac St-Jean, de l'Abitibi-Témiscaminque et de la Côte-Nord.

Par ailleurs, 40 exemplaires du DVD sur la santé mentale ont été expédiés par le CFPO depuis le mois d'août. Les personnes qui l'ont visionné semblent avoir grandement apprécié son contenu. Il en reste encore quelques exemplaires. Avis aux intéressés !

5^e^ Rencontre des intervenants sociocommunautaires en HLM

Le programme préliminaire de la prochaine rencontre annuelle des intervenants sociocommunautaires en HLM sera expédié dans quelques jours. Celle-ci, qui aura lieu à Québec les 16 et 17 avril prochain, devrait accueillir près d'une centaine d'intervenants d'OMH, de CSSS et d'organismes communautaires désireux de partager leur expertise et d'effectuer du réseautage.

Du 1^er^ janvier au 31 décembre 2007, le CFPO aura accueilli 757 participants au sein de 52 cohortes ; 15 sujets auront été l'objet de formation. Merci à tous les participants, gestionnaires et collaborateurs pour cette belle année !

ACTION COMMUNAUTAIRE

Prochaine édition de la Fête des voisins

La prochaine édition de la Fête des voisins aura lieu le 7 juin 2008. Pour cette 3e édition, le Réseau québécois de Villes et Villages en santé vise la tenue de 1 300 fêtes et la participation de 130 municipalités et organismes locaux. Cette fête originale invite les municipalités et organismes locaux à devenir des relais pour donner le goût aux citoyens d'organiser une fête avec leurs voisins immédiats. L'idée est que plusieurs micro-fêtes aient lieu partout sur le territoire de la municipalité.

L'objectif est de développer la convivialité, l'entraide entre les citoyens ainsi que le sentiment d'appartenance à son milieu de vie. Pour les OMH, notamment, c'est une excellente occasion de surmonter les préjugés à l'égard des personnes vivant en HLM et, par ailleurs, d'aider les locataires à établir de bonnes relations entre eux.

Les outils promotionnels 2008 seront bientôt prêts; surveillez le site de la Fête : www.fetedesvoisins.qc.ca

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est l'affaire de chaque citoyen, du plus jeune au plus âgé. Chaque geste en sa faveur compte. Vous avez à cœur, vous, vos employés, vos locataires, l'avenir des futures générations ? Partagez, grâce à cette chronique, vos initiatives et vos bonnes idées avec vos collègues membres du ROHQ. Il suffit de communiquer avec la responsable des communications et événements, au 418 527-6228 /1 800 463-6257 ou par courriel à rohq@rohq.qc.ca

Une proposition de la part de la COGI-OMH

Par Robert Charbonneau, directeur général

Afin de réduire la production de nouvelles cartouches d'encre, un programme de récupération et de réutilisation des cartouches est en place au sein du réseau de l'habitation sociale au Québec. En effet, depuis 2006, la COGI-OMH propose aux OMH d'adhérer au *Programme de récupération des cartouches d'imprimantes Laser Lexmark*, principal fournisseur d'encre du réseau. Aussi, ce programme de recyclage et de réusinage fourni du travail à des adultes handicapés. À la suite d'une entente entre la COGI-OMH et Lexmark, nous vous proposons une méthode simple, **gratuite** et efficace pour retourner les cartouches Lexmark :

LORS DU REMPLACEMENT DE LA CARTOUCHE VIDE :

- Utiliser la boite pour entreposer la cartouche vide.
- Appeler au numéro 1 866 817-2801 et choisissez l'option 2 « Retour de cartouche de toner ».
- Vous serez alors en communication avec le représentant d'une messagerie locale qui prendra rendez-vous avec vous pour le ramassage de votre cartouche vide. Un service de courrier viendra prendre la ou les cartouches usées, et cela, sans frais.

CHRONIQUE JURIDIQUE

De nouvelles règles pour les appels d'offres

Par Claude Poulin, avocat, conseiller juridique – ROHQ

Au cours des 25 dernières années, des changements importants sont survenus relativement à l'octroi de contrats par appels d'offres.

Jusqu'au début des années 2000, une invitation à soumissionner ne produisait pas de lien contractuel avec les soumissionnaires. Ceux-ci ne disposaient alors d'aucun recours advenant qu'ils aient été traités injustement.

Deux arrêts de la Cour Suprême, M. & B. Entreprises Ltd (1999) et Martel Building Ltd (2001), sont venus modifier les règles du jeu. Ces décisions imposent une nouvelle lecture des droits et obligations de l'auteur de l'appel d'offres et des soumissionnaires.

Ainsi, le dépôt d'une soumission conforme peut donner naissance à un contrat (contrat préliminaire). Il peut y avoir autant de contrats qu'il y a de soumissionnaires. Conséquemment, une plus grande rigueur s'impose lors de la préparation des documents d'appel d'offres et d'évaluation des soumissions.

La décision de la Cour Suprême, mentionnée plus haut, confirme l'obligation implicite d'accorder le contrat uniquement à un soumissionnaire conforme, malgré une clause de réserve (où l'on s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune soumission).

On ne peut plus invoquer ce type de clause pour pallier les erreurs des documents d'appel d'offres.

Mentionnons qu'une soumission non conforme ne peut être acceptée que si le motif de non-conformité porte sur un élément accessoire de l'appel d'offres (ex.: l'absence de la résolution d'une compagnie autorisant le dépôt; le défaut de respecter une exigence quant à la forme de la soumission, etc.)

Un soumissionnaire conforme non retenu peut dorénavant exercer un recours s'il estime que l'auteur de l'appel d'offres n'a pas respecté ses obligations.

Il devra toutefois démontrer qu'il aurait probablement obtenu le contrat, n'eût été la faute commise, et prouver le préjudice ou la perte subie.

Pour toute question concernant le sujet traité dans cet article ou pour toute autre information juridique, consultez le service juridique du ROHQ au 418 527-6228 / 1 800 463-6257, poste 203 ou par courriel à l'adresse claude.poulin@rohq.qc.ca

Référence: Inspiré d'un article de Sylvie Lemieux, Journal du Barreau, Juillet 2007

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

OPTIMISEZ LE RENDEMENT

L'entretien des installations de chauffage et de ventilation

Il est possible d'effectuer un certain nombre de travaux d'entretien et de réfection pour améliorer la performance des installations de chauffage et de ventilation et ainsi réduire la consommation énergétique de votre immeuble.

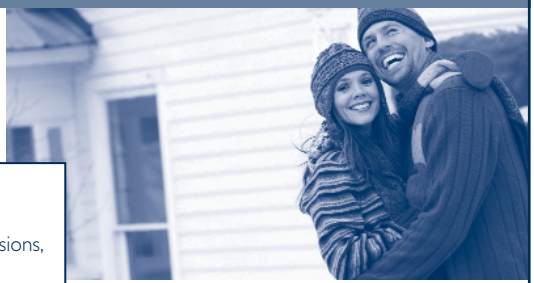

ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

- procéder à des inspections régulières et remplacer immédiatement les composantes qui doivent l'être, selon les recommandations du fabricant, ainsi les garanties inhérentes demeureront valides;
- tenir un registre des conditions de fonctionnement (température, pressions, courant et tension);
- prévoir des contrats d'entretien pour l'équipement et les systèmes complexes;
- au besoin, recourez à un technicien compétent pour réaliser les réparations.

AUTRES PUBLICATIONS D'INTÉRÊT

63086 MANUEL D'ENTRETIEN À L'INTENTION DU PERSONNEL D'ENTRETIEN ET DE GARDE – collectifs d'habitation

63088 MANUEL DES OPÉRATIONS À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES ET DES GESTIONNAIRES – collectifs d'habitation

Pour plus de renseignements, visitez le **www.schl.ca**

Canada

SCHL CMHC

AU CŒUR DE L'HABITATION

Accommodement raisonnable pour incapacité : une attitude patronale appropriée

Par Denis Darveau, conseiller en relations industrielles agréé (CRIA)

Le débat sur les accommodements raisonnables bat son plein au Québec. Depuis les débuts de la Commission Bouchard-Taylor, cette question soulève les passions surtout à l'égard de l'intégration des immigrants et des pratiques religieuses. Mais les accommodements raisonnables ne se limitent pas aux origines ethniques et aux pratiques religieuses, ils concernent également les autres motifs de discrimination énoncés dans les Chartes des droits et libertés de la personne, tel que le handicap. Il va sans dire que les milieux de travail sont des lieux tout désignés pour la mise en œuvre de l'obligation d'accommodement en cas d'incapacité. En effet, un employeur, et évidemment un OH, peut être confronté à un salarié frappé d'une incapacité physique ou mentale l'empêchant d'accomplir l'ensemble de ses responsabilités.

L'objectif de ce court article est de démontrer comment l'attitude de l'employeur confronté à l'obligation d'accommoder un employé pour cause d'incapacité est un facteur de succès ou d'échec dans un processus d'accommodement. Il est à remarquer que nos propos se limitent à l'attitude de l'employeur placé dans une telle situation et non pas à identifier les critères énoncés par la jurisprudence, qui permettent de déterminer ce qui constitue un accommodement raisonnable ou pas.

Après avoir examiné 72 décisions arbitrales et effectué 23 entrevues en profondeur, et à la suite de l'analyse des informations recueillies, la recherche de Williams-Whitt (2007) dans le secteur syndiqué montre que les préjugés ou les actions prises à contrecœur par l'employeur peuvent, dans certaines occasions, avoir un impact négatif sur le processus d'accommodement. Ainsi, si dans certains cas des travailleurs peuvent profiter d'un accommodement exceptionnel, le manque de sympathie de certains supérieurs peut en forcer d'autres à accepter des offres rigides et défavorables qui leur sont imposées.

Le fardeau additionnel, que les exigences d'accommodement placent sur les employeurs compte tenu du peu de récompense pour leurs efforts, et le doute sur la légitimité de l'incapacité des salariés ou des restrictions prescrites peuvent engendrer des préjugés de leur part, ce qui se traduit parfois par des accommodements visant à punir les salariés handicapés. Le conflit et la mauvaise communication, la diminution de la qualité de l'accommodement offert et la baisse de l'engagement du salarié dans le processus de son retour au travail peuvent en résulter.

Enfin, il semblerait que l'accommodement et le retour au travail du salarié marqués par l'enthousiasme de l'employeur soient contagieux auprès des collègues de travail. En effet, ces derniers auraient tendance à imiter l'employeur et ses représentants.

En conclusion, bien que l'étude mentionnée dans ce texte ait été réalisée dans le secteur syndiqué, il y a tout

lieu de croire que l'attitude patronale vis-à-vis de l'accommodement en milieu de travail en cas d'incapacité en soit un facteur important de succès ou d'échec, parmi d'autres, également dans le secteur non-syndiqué.

Pour toute question concernant le sujet traité dans cet article ou pour toute autre information en relations du travail, communiquez avec M. Claude Poulin au 418 527-6228 / 1 800 463-6257, poste 203 ou par courriel à l'adresse claude.poulin@rohq.qc.ca

BIBLIOGRAPHIE

Killy Williams-Whitt, 2007, « Impedients to Disability Accommodation », Relations industrielles/Industrial Relations, 62 (3), 405-430.

COLLOQUES HSSSS

Deux réseaux au service d'une même personne

Le cycle 2006-2007 des colloques *Habitation sociale, santé et services sociaux* a pris fin le 30 novembre, à Gatineau. Plus de 1 200 gestionnaires des deux réseaux s'y seront rencontrés, dépassant ainsi tous les objectifs de participation. De Rouyn à Gaspé, de St-Hyacinthe à Baie-Comeau, l'enthousiasme était au rendez-vous. On vous en fera bien sûr un bilan ; on instaurera même un comité de suivi. Mais pour le moment, en voici quelques images.

Baie Comeau

Montréal

COLLOQUES HSSSS

Rouyn-Noranda

Gatineau

Alma

Programme Rénovations énergétiques offrant des subventions intéressantes et permettant de réaliser des économies d'égergie

Programme Hydro-Québec / SHQ

MIEUX CONSOMMER

THERMOSTATS ÉLECTRONIQUES MURAUX *		
Dans les logements ou Dans les aires communes		Économie jusqu'a 10 % sur les frais de chauffage.
PRODUITS D'ÉCLAIRAGE		
Fluorescents		Économie de 15 à 25 %, meilleur contrôle optique en plus d'être moins polluant.
Fluorescents compacts		Consomme 4 fois moins d'énergie que les lampes à incandescence.
Indicateur de sortie *		Économie de l'ordre de 90 %
Sodium à haute pression		Économie de 50 % et durée de vie jusqu'à 6 ans.
LAVEUSES ÉNERGY STAR		
À chargement frontal		Économie des coûts en électricité et remise postale à l'achat
MESURES POUR LES RÉNOVATIONS		
Mesures d'efficacité énergétique dans le cadre de :		Fenêtres et portes de verre homologués ENERGY STAR
		Isolation des murs et des toits. Moins de perte de chaleur et remise postale
		Remise postale par unité de récupérateur de chaleur

* Certaines mesures se termineront en 2008

Visitez notre site : **www.hydroquebec.com/org-social** ou contactez un conseiller SHQ

RÉGIONS

OH Barraute
Bien des événements à souligner

Le 10 août dernier, l'office municipal d'habitation de Barraute célébrait son 20ième anniversaire. Au cours du souper, organisé pour cette occasion, furent également célébrés les 20 ans de loyaux services de la présidente de l'OMH, Mme Carmelle Guillemette, et de M. Paul-Émile Trottier, un dévoué administrateur.

De plus, nous avons souligné le départ de Mme Gisèle Trottier, directrice depuis plus de 15 ans à l'office d'habitation de Barraute.

Sincères remerciements et félicitations à tous !

1re rangée, de gauche à droite : M.Paul-Emile Trottier ; Mme Gisèle Trottier, ancienne directrice ; Mme Madeleine Fiset, administratrice ; Mme Laurence Tremblay, nouvelle directrice depuis juin 2007 ; Mme Carmelle Guillemette, présidente sortante ; Mme Berthe Marcotte, administratrice.

2e rangée : M. Jacquelin Gamelin, administrateur ; Mme Andrée Béchard,administratrice ; Mme Jeannette Saumur, administratrice ; M. Stéphane Alain, administrateur.

OH Chambord
Une belle occasion de fête

L'OMH de Chambord compte 31 logements : 16 unités pour les familles et 15 pour les personnes retraitées. Au cours de l'année 2007, les locataires ont participé au 150e anniversaire de leur municipalité en décorant de fleurs et de drapeaux la façade de leur logement.

Depuis deux ans, l'Office se préparait à cette grande fête en ayant effectué, notamment, le recouvrement extérieur en « cannexcel » des huit immeubles, une rénovation qui a suscité le goût, chez les résidents, de faire leur petite part en conservant leur demeure propre.

Le bilan de santé des bâtiments de l'OMH de Chambord est excellent tant en ce qui a trait à l'intérieur des immeubles qu'à l'extérieur. Le sentiment de fierté que cela suscite chez les locataires de l'Office a modifié favorablement le regard des citoyens de la municipalité à leur égard. La directrice, Mme Gabrielle Desgagné, s'en réjouit. Mme Desgagné tient à souligner l'implication des membres du conseil d'administration et la collaboration des locataires. Bravo !

CONGRÈS 2008

Aux premières loges pour le 400e anniversaire de Québec

Par Esther Lapointe, coordonnatrice du congrès

Les participants au 36e congrès du ROHQ sont privilégiés. Ils auront la chance de séjourner à Québec en 2008 et d'être aux premières loges des célébrations du 400e anniversaire de la Ville de Québec. Celle-ci s'est parée de ses plus beaux atours pour accueillir la grande visite, attendue tout au long de l'année. Bien que les événements majeurs auront lieu un peu plus tard durant la période estivale, il y aura déjà beaucoup à faire et à voir en avril. D'ailleurs, le comité organisateur du congrès a prévu des périodes libres pour vous permettre d'en profiter. Le programme préliminaire, le programme des accompagnants et les formulaires d'inscription vous parviendront en janvier. Les membres pourront également s'inscrire en ligne via notre site web. Soyez de la fête !